

RAPPORT DE MONITORING DE PROTECTION DE MAI 2021
REGION DE L'EST



Figure 1: Photo de famille lors de la formation de renforcement de capacités des points focaux et membres des comités de protection communautaires de la région de l'Est.

CONTEXTE/POINTS SAILLANTS

La situation sécuritaire et de protection de la Région au cours de mai 2021 a connu une détérioration par rapport à celui du mois d'Avril. Cette dégradation est dû à l'avènement de plusieurs incidents dans les provinces de la Tapoa, du Gourma et la Komondjari sont les plus concernés. En effet, on note des incidents sécuritaires tels que des affrontements entre groupe armé non étatique (GANE) et force de défense et de sécurité (FDS) ; ainsi qu'entre HANI et volontaire de défense pour la patrie (VDP) en occurrence l'affrontement entre FDS et HANI à Tanwalbougou du 19/05/2021.

En ce qui concerne les incidents de protection, des atteintes aux droits à la vie tels que les assassinats ciblés, les atteintes aux droits à la liberté comme les enlèvements, les menaces à adopter une idéologie religieuse, les atteintes aux droits à la propriété comme le vol de bétail ont été enregistrés rendant l'environnement de protection plus précaire. L'incident ayant marqué le mois fut l'attaque du village de koguel dans la province de la Komondjari à Foutouri avec un bilan d'une trentaine de personnes assassinées, des maisons incendiées et des dégâts matériels importants.

Ces incidents ont des effets néfastes sur l'environnement de protection que ce soit sur les PDI comme sur la population hôte. D'abord, ils ont engendré des mouvements de population des zones d'insécurité notamment des communes/localités de Matiacoali, Partiaga, Foutouri, vers les zones plus sécurisées comme les communes/localité de Fada, Diapaga, Gayéri à la recherche de protection d'où la croissance rapide du nombre de personnes déplacées internes (PDI) et le nombre de personnes à besoins d'assistances en protection.

Certains défis liés à l'enregistrement et à la cohésion sociale ont été relevés. En effet l'assistance aux personnes déplacées internes peine à être mis en œuvre dû au fait qu'elles n'ont pas été enregistrées par le CONASUR. Ainsi pendant la période couverte par le présent rapport les PDI de Baltiaga à Yamba n'ont pas encore bénéficiée d'une assistance depuis leur arrivé du 05 au 12/04/2021 à nos jours. En plus de la vulnérabilité du déplacement, elles sont exposées aux intempéries telles que le vent, la pluie qui affecte leur santé. Enfin, on note des petites tensions relatives aux ressources naturelles opposant les personnes déplacées internes aux populations hôtes notamment dans la province du Gourma, commune de Diapangou, village de Balga.

Sur le plan sanitaire, selon le rapport du Service d'Information du Gouvernement datant du 25/05/2021 (SIG), aucun cas de covid19 n'a été enregistré dans la région de l'Est.

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité, la restriction des mouvements de population régie par un couvre-feu de 22h à 4h00 du matin dans les communes urbaines, de 19H00 à 4H00 dans les communes rurales et de 00h à 4h du matin dans le chef-lieu de la région.

En résumé le contexte sécuritaire s'est fortement dégradé à cause du nombre croissant de violations des droits humains. Il ressort d'une extension du conflit par des hommes armés non identifiés faisant des volontaires de défense pour la patrie, leurs familles et collaborateurs les potentiels cibles. On assiste ainsi donc à un désarmement des groupes d'autodéfense dans certaine localité de la région notamment dans la province de la Tapoa. Les besoins croissants de protection dans les zones d'accueil pourraient entrainer une famine qui affecterait et les populations hôtes et les personnes déplacées internes.

ZONES COUVERTES DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT.

Les activités du monitoring de protection dans la région de l'Est ont couvert les provinces du Gourma, de la Tapoa, et de la Komondjari. Au cours de ce mois de mai 2021 le monitoring à distance a été observé à Bartiébougou, Foutouri, Gayéri communes de la Komondjari et à Kantchari, Diapaga, Logobou, Partiaga, Namounou, Tansarga et Botou dans la province de la Tapoa. La province du Gourma, quant à elle, a connu une réalisation effective des activités par la présence du staff Terrain en collaboration avec les acteurs communautaires dans les communes de Matiacoali, Fada, Diapangou, Tibga, Yamba et Diabo.

Source : monitoring de protection mai 2021

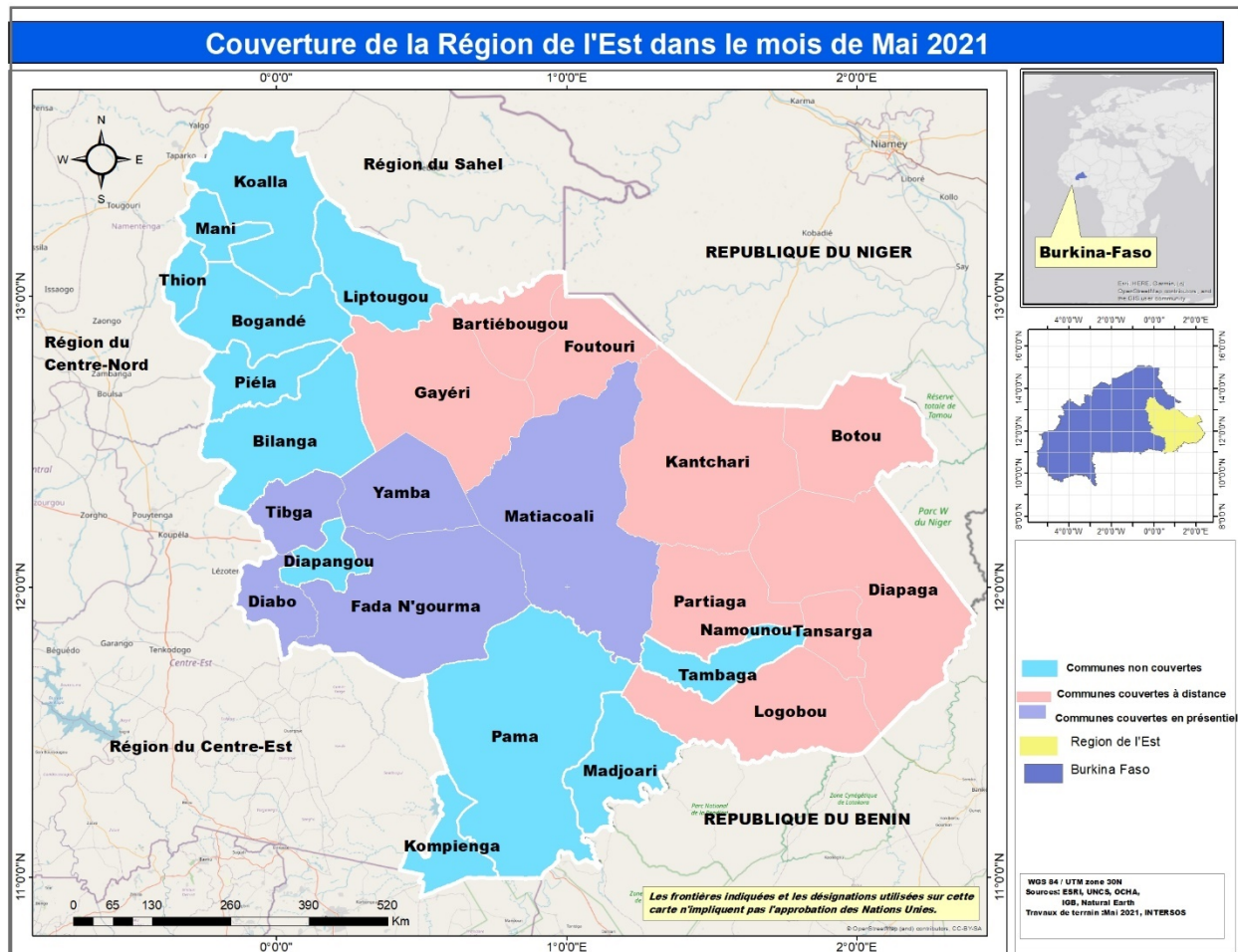


Figure 2: Zones couvertes par les activités de protection dans la région de l'Est, mai 2021

Pour ce faire, 15 missions ont été effectuées pour la collecte d'opinions sur la protection communautaire par le moyen de 10 focus groups dont 2 à Matiacoali, 2 à Tibga, 2 à Yamba, 2 à Diabo et 2 à Ougarou. Ces missions ont également concerné la collecte des données sur le P21 mais aussi une interview de deux personnes sur la problématique liée à l'accès aux terres dans la commune de Diapangou. Il faut ajouter à cela l'identification et l'assistance de 10 personnes à besoins spécifiques, la réalisation de 05 fiches/outil « indices de protection » sur l'évolution de la situation de protection dans les zones de couverture des activités du projet avec des informateurs clés. Les zones à risque élevé d'incident au cours de ce mois sont les villages de Tanwalbougou, Nassougou, Namougou, Ougarou, Bomoana dans la province du Gourma, les localités de Logobou, Kombongou, Botou, Kantchari, dans la Tapoa et Foutouri, Bartiébougou dans la Komondjari.

CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION

Les multiples violations de droits humains dans les différentes zones de la région ont entraîné un important mouvement forcé des populations des zones d'incidents vers les zones plus sécurisées. Trois mouvements ont eu lieu au cours du mois notamment dans la province du Gourma, la Komondjari et la Tapoa. Dans la province de la Komondjari, suite de l'attaque du village de Koguel dans la commune de Foutouri le 03/05/2021, un déplacement de 300 ménages de Koguel à Tankoulou, commune de Foutouri avec une estimation de 700 hommes, 900 femmes, et 800 enfants. Dans la province du Gourma des GANE ayant menacé la population du village de Pempedi à déguerpir sous peine de représailles pour raison de complicité avec les forces de défense et de sécurité (FDS), 50 ménages avec plus de 300 personnes se sont déplacés pour Piéga. Par la suite, 88 ménages avec environ 528 personnes se sont aussi déplacés pour le village de Ougarou. La province de la Tapoa a connu un déplacement forcé, de 50 ménages de Tialboanga à Kantchari du 16 au 17/05/2021 suite à un assassinat de 2 personnes par les HANI.

Source : monitoring de protection mai 2021

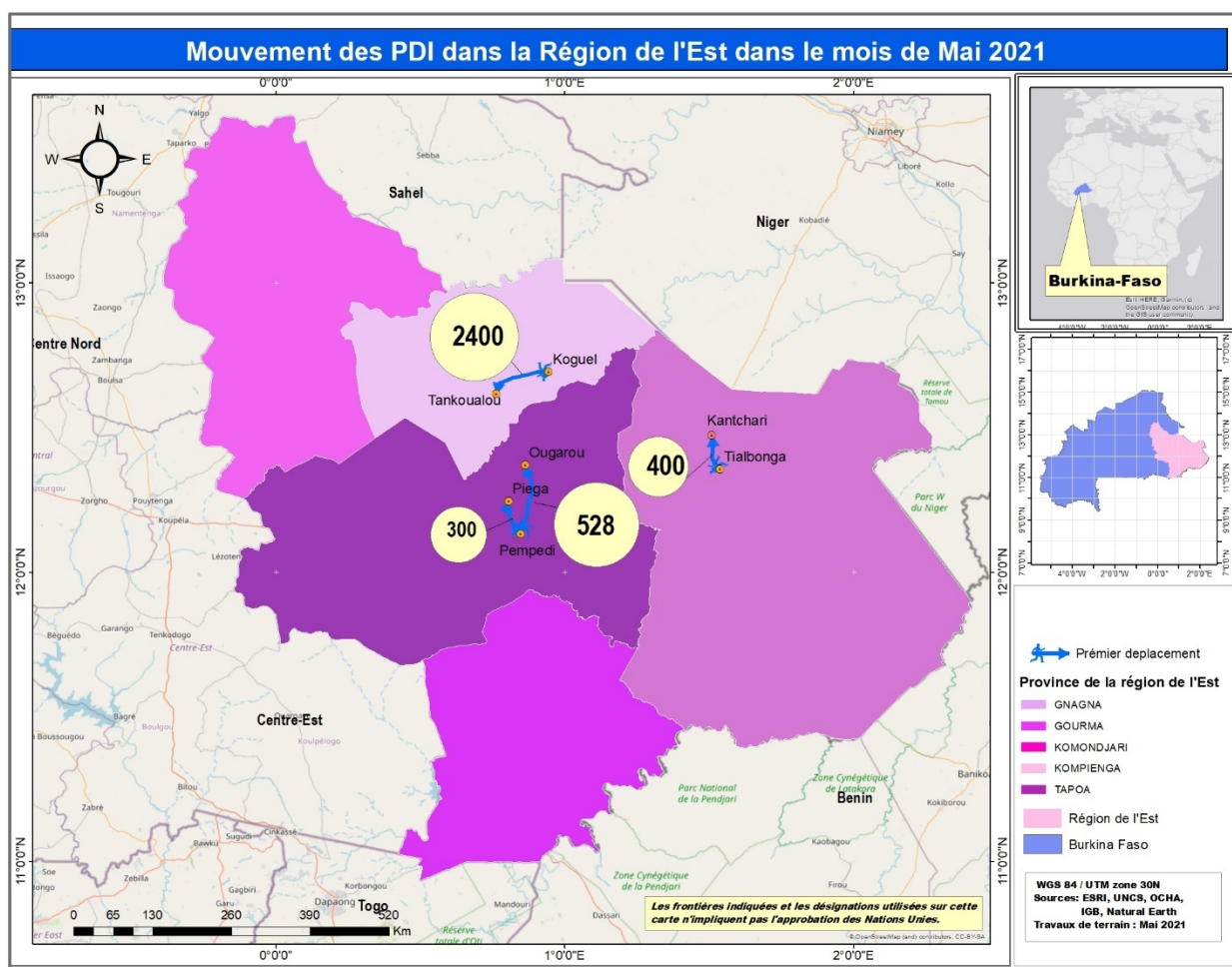


Figure 3: déplacements forcés des populations au cours du mois de mai 2021

Les mouvements sont tous des premiers mouvements effectués pour prévenir toute violation de la part des GANE. La région connaît une croissance en nombre de déplacés avec **96223** selon le rapport du CONASUR du

30/04/2021 dont 59836 pour la province du Gourma, 15036 pour la Komondjari, 8057 pour Gnagna, 7188 pour la Kompienga et 6106 dans la Tapoa.

Source : monitoring de protection mai 2021

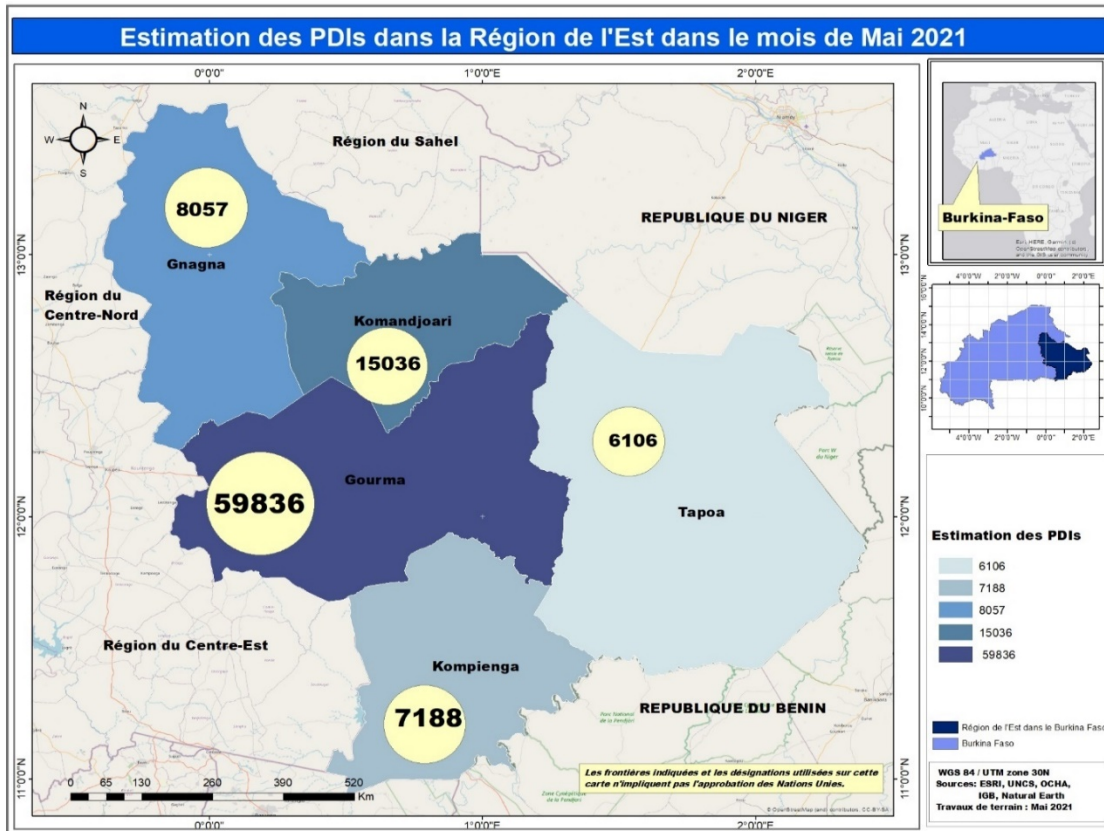


Figure 4: Estimation des PDI par provinces/CONASUR

PROBLEMES DE PROTECTION

SITUATION SECURITAIRE - INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE

Au cours du mois de mai 2021, plusieurs violations de droits ont été commises qui ont touché particulièrement la population civile. Il s'agit entre autres d'assassinats ciblés, d'attaque à la mine, les enlèvements de civils, d'expropriation de biens et d'extorsions. Plusieurs de ces violations ont eu lieu dans les villages lors des déplacements, et même dans les maisons. Mais selon les données, le grand nombre des incidents ont eu lieu dans les maisons et dans les marchés.

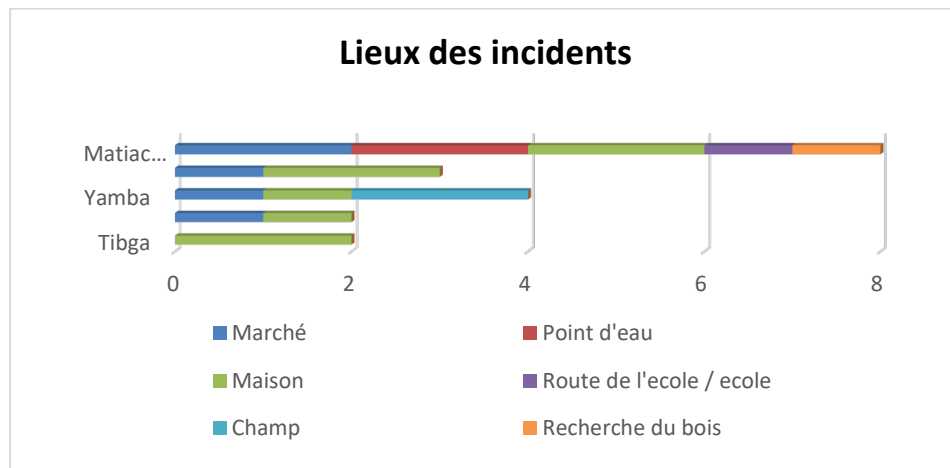


Figure 5: Lieux ou les incidents se produisent

- L'atteinte au droit à la vie :** Cette violation a concerné les provinces du Gourma, de la Tapoa et la Komondjari. Au nombre de 09 au cours de ce mois, ces violations de droit ont été perpétrés contre des civils par des groupes armés non Etatiques. Il s'agit des assassinats des civils à Komondjari lors de l'attaque des villages de Koguel, à Hantoukoura et à Soualigou avec plus de 30 personnes victimes. Dans la province du Gourma, on enregistre 06 victimes d'atteinte au droit à la vie, toutes dans le village de Tanwalbougou. La Tapoa a enregistré un assassinat de 02 personnes dans le village de Tialboanga à Kantchari. L'atteinte au droit à la vie a directement affecté 46 personnes dans les 03 provinces.
- Les enlèvements :** Des civils ont été victimes d'enlèvement notamment dans les provinces de la Komondjari et du Gourma. Il s'agit des civils dont un vendeur de volailles à Kiargou, un père et son fils à Tankoualou, celui d'un agent de santé, tous dans la province de la Komondjari. Dans le Gourma on enregistre 03 victimes tous des jeunes de la commune de Matiacoli dans le village de Foandjoga. Les enlèvements ont concerné 08 personnes tous des civils.
- Atteinte au droit à la propriété :** il s'agit des vols de bétail orchestrés dans la province de la Komondjari ; des GANE ont volé un bétail de 40 chèvres appartenant au conseiller du village de Diabatou. Ensuite c'est le tour d'un habitant toujours de Diabatou, de voir son troupeau de 30 bœufs volé par des GANE et amené à une destination inconnue.
- Atteinte à l'intégrité physique :** Dans la Tapoa, 04 femmes et 01 enfant ont été gravement blessés après l'explosion d'une mine sur l'axe Kantchari - Tialboanga. Les victimes de ce grave incident étaient à bord d'un tricycle .
- Intimidation et menaces :** Les populations de Nassougou dans le Gourma et de Kankandi dans la Tapoa ont subi des menaces de la part des groupes armés non étatiques. La population de Nassougou a reçu un ultimatum de 72 heures pour adopter un style vestimentaire à savoir le port des pantalons raccourcis et laisser la barbe pour les hommes et le port de voile par les femmes. Quant à la population du village de Kankandi dans la Tapoa, après une réunion publique dirigée par des GANE, la population a été

instruite à vendre leur bien pour se procurer des armes et combattre au nom de l’islam. Toute personne qui ne serait pas d’accord dispose de 72 heures pour quitter le village sous peine d’assassinat.

Source : monitoring de protection mai 2021

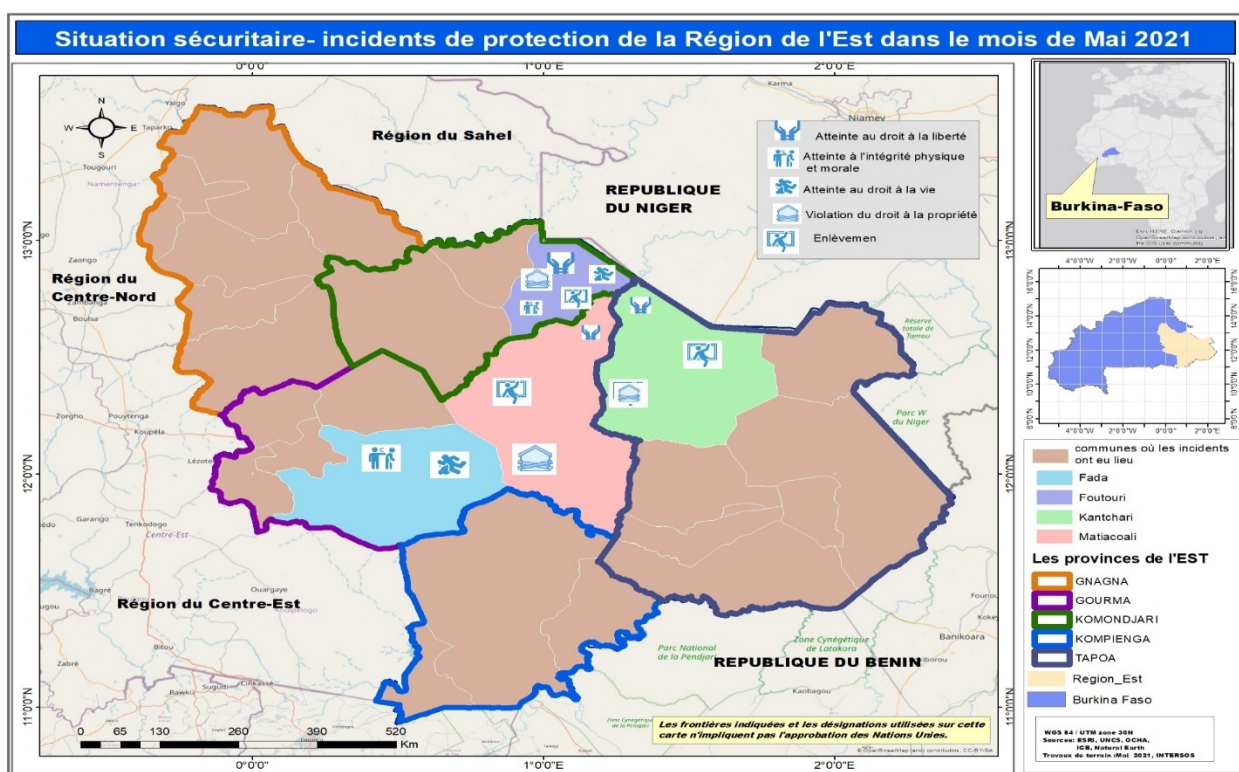


Figure 6: Les incidents qui ont eu lieu selon les localités.

Les incidents se produisent le plus souvent juste après le passage des GANE dans les localités où il y a l’absence des forces de l’ordre dans le cadre de la sécurisation des personnes et leur bien. À la suite des incidents, les forces de défense et de sécurité effectuent des missions de ratissage dans le but de sécuriser les populations et préserver l’intégrité du territoire..

Point d’analyse : Le mois de mai 2021 a été dominé par des incidents portant atteinte au droit à la vie faisant 44 victimes dans les provinces de la Tapoa, la Komondjari et le Gourma. La perpétration de ces graves violations

de droit seraient une riposte des GANE fustigeant la collaboration des populations avec les forces de l'ordre et volontaires de défense pour la patrie (VDP). L'attaque du 03/05/2021 du village est un exemple où les victimes seraient des membres des familles des VDP. Les GANE, à plusieurs reprises, ont mis en garde les civils d'éviter toute implication de leur part dans ce conflit et que cela concerne les FDS, les VDP et eux-mêmes. Au regard de la multiplication des incidents de protection une tendance haussière du nombre de PDI est à craindre dans les jours et mois à venir..

- **SGBV**

Dans la commune de Fada 2 cas de VBG ont été identifiés. Il s'agit de survivantes de violences physiques. Les survivantes ont bénéficié du premier secours psychologique. Un incident portant sur un cas de viol a été enregistré dans la commune de Matiacoali précisément dans le village d'Ougarou. Deux femmes ont été victimes de viol par plusieurs GANE dans le village de Ougarou le 25/05/2021. Ces dernières ont été prises en charge par INTERSOS à l'aide d'un gestionnaire de cas dans la zone. Le principal défi dans la protection et l'assistance aux victimes de violences basées sur le genre est la dénonciation. Il est plus fréquent de recevoir un cas pour une assistance que d'être alerté pour un incident de VBG.

- **PROTECTION DE L'ENFANCE**

La protection de l'enfance est une situation délicate dans la région, bien qu'aucun incident de violation au droit de l'enfant n'ait été signalé, il convient de noter que la crise sécuritaire est un facteur aggravant la situation des enfants en matière de jouissance de leurs droits. Il faut souligner que le signal des violations faites aux enfants n'est pas commun mais l'observation de la réalité sur le terrain révèle un besoin énorme de protection pour la jouissance au droit lié à l'éducation scolaire, à la santé, à la liberté physique et psychologique.

Sur le plan de l'éducation, beaucoup d'enfants déplacés internes n'ont pas été inscrits dans des écoles pour la poursuite des études dans les zones d'accueils. Dans la ville de Fada, ils sont estimés à plus de 900 enfants venus des villages à risque élevé d'incident. Cette déscolarisation entraîne leur présence dans la rue pratiquant la mendicité, du petit commerce et même du travail dans le but de se procurer de leur pitance quotidienne.

Source : monitoring de protection mai 2021

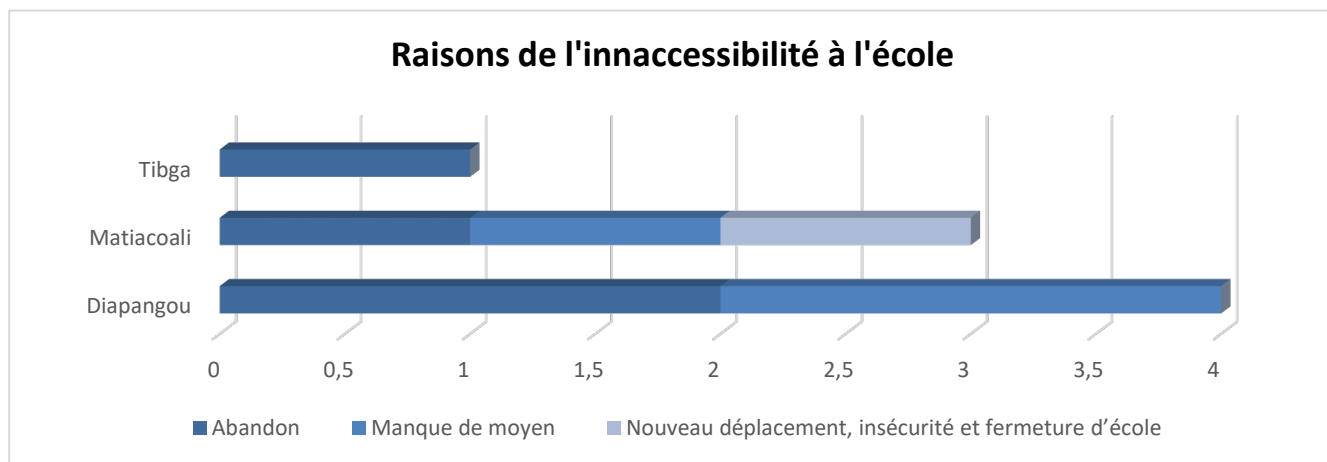


Figure 7: Les raisons d'inaccessibilité à l'école

En ce début de saison hivernale, ces enfants pourraient être une cible potentielle de « trafic » pour des activités agricoles que ce soit à l’intérieur ou à l’extérieur du pays. Les tendances de protection de l’enfance du monitoring de protection au cours du mois de mai 2021 révèle une présence des enfants séparés et des enfants non accompagnés dans les communes de la province du Gourma avec pour raison la mort de certains parents victimes d’attaque mais aussi un abandon de la famille par certains afin de trouver un refuge dans une autre localité de la région ou du pays.

Une jeune fille de 12 ans, orpheline de père PDI à Matiacoali, enfant séparé a été assistée par un cash de 30000 CFA pour achat des vivres, des articles d’hygiène.

Les sensibilisations sont multipliées lors des activités pour l’éveil des consciences dans le cadre du respect et la promotion des droits de l’enfant mais aussi à signaler toute violation faite à l’encontre des enfants.

Source : monitoring de protection mai 2021

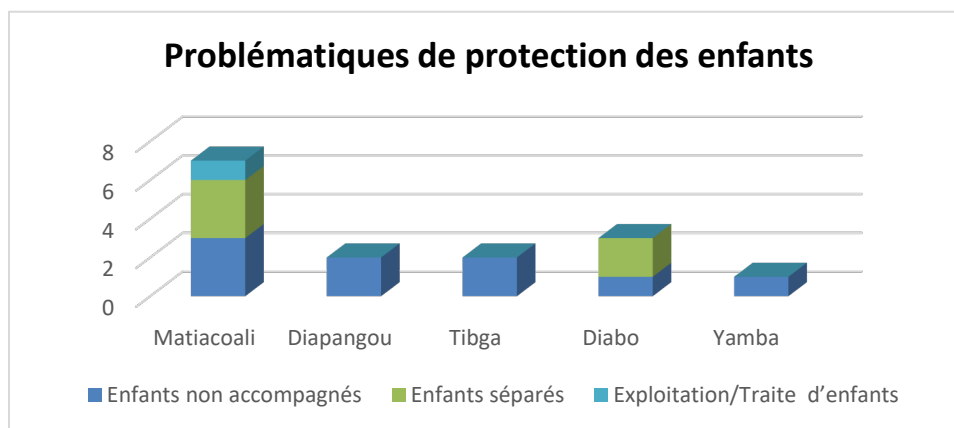


Figure 8: les problématiques de protection ES-ENA et Exploitation

- **PROBLEMES SPECIFIQUES DE PROTECTION ET PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)**

Dans la région de l’Est, en plus de la situation de l’enfant précédemment évoquée, les femmes, les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap sont des catégories ayant besoin qui nécessite une considération particulière et spécifique.

Les catégories de personnes à besoins spécifiques identifiées dans les communes de Matiacoali, Fada, Yamba, Diapangou, Tibga au cours du mois de mai 2021 sont les enfants séparés, les femmes veuves cheffes de ménages sans revenu, les personnes âgées avec la charge de la famille, les personnes vivant avec un handicap. Au cours de ce mois, 50 de ces catégories ont été identifiés avec une assistance en cash de 30 000FCFA selon la vulnérabilité.

Les personnes vivant avec un handicap ont besoin d'une assistance et une acceptation de la part de la communauté, des membres de la famille. Pour elles, se déplacer pour se rendre dans les lieux publics tels que les marchés, les lieux de culte, participer aux événements sociaux constituent des obstacles à leur vie sociale.

Les personnes âgées vivent avec une faiblesse à cause de l'âge avancé, cela réduit leur capacité de résistance aux maladies. Ils sont souvent victime de la solitude dans les familles, sont soumis omis même régime alimentaire que les autres membres de la famille. Ils s'adonnent le plus souvent à la mendicité pour ceux capables encore de se déplacer dans certaines localités.

Dans la catégorie des femmes, elles sont pour la plupart des veuves, des femmes enceintes, des femmes cheffes de ménages avec la charge de la famille mais n'ayant pas de revenu. Les femmes veuves et les femmes cheffes de ménages exercent des activités comme la vaisselle de porte en porte, dans les lieux de restauration, la lessive dans le souci d'assurer la satisfaction des besoins élémentaires. Elles sont souvent exploitées car après le travail effectué certaines ne procèdent pas à leur paiement. Les femmes enceintes (particulièrement les PDIs) vivent dans un manque de soins prénatals n'ayant pas des moyens pour honorer les ordonnances avec la rupture des produits de la gratuité des soins.

Au cours de ce mois de mai 2021, 10 personnes a besoins spécifiques ont été assistées par un cash de 30 000FCFA/PBS pour satisfaire un tant soit peu le besoin lié à l'alimentation, aux articles d'hygiène.

Dans toutes les zones d'accueil des PDIs, le besoin alimentaire, d'abris, d'eau potable, les soins santé sont les principaux angles de besoins d'assistance. Dans les communes urbaines le besoin de mise en œuvre d'activité génératrice de revenu s'affiche avec le déséquilibre d'assistance entre population hôte et population déplacée étant donné que la première à épuiser ses ressources pour soulager un tant soit peu le besoins des PDIs dans les familles d'accueils.

Source : monitoring de protection mai 2021

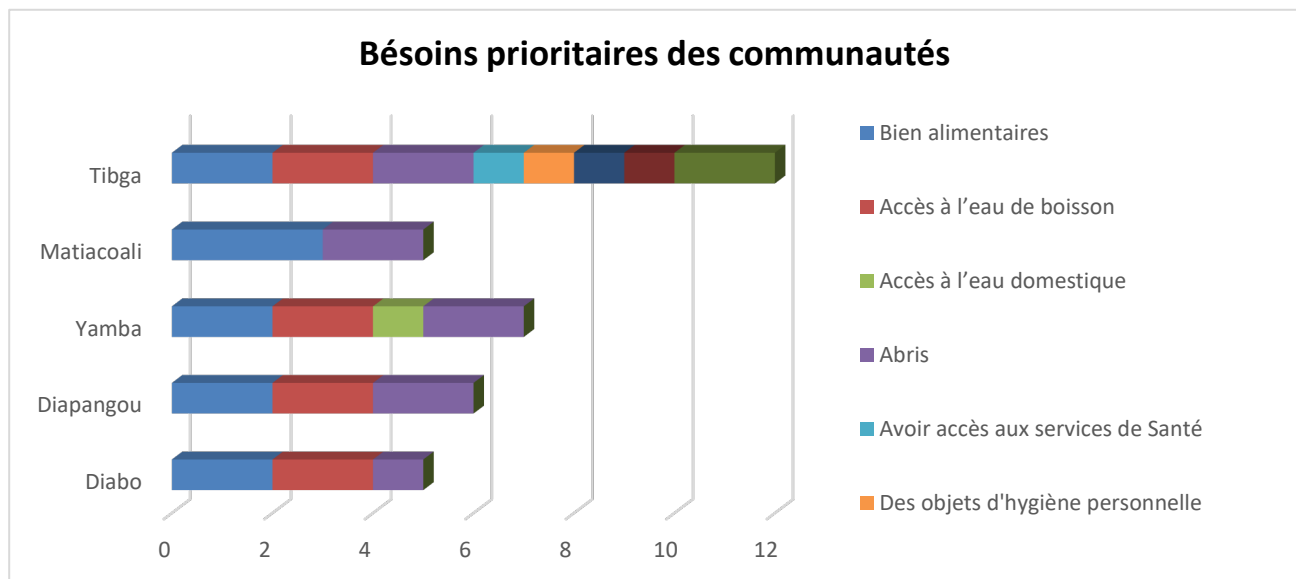


Figure 9: Besoins Fondamentaux des PDIs selon les localités d'accueil.

▪ ETAT DE DROIT

L'absence des services étatiques comme la santé, l'administration, la sécurité dans certaines communes de la région telles que Madjoari, Logobou, Botou, Bartiéboungou et Foutouri rendent difficile l'accès à la documentation civile telles que les extraits de naissance. Ces services ci-dessus se sont délocalisés vers les chefs des provinces, d'où la difficulté pour la population d'y parvenir. La jouissance des droits tels que la liberté est conditionnée par la possession d'un document juridique telle que la carte d'identité national surtout pour tout besoin de déplacement. Le service de santé en plus de la distance pour certains, il faut ajouter le manque des moyens pour honorer les ordonnances. Sur tout le territoire régional, la circulation est règlementée par, un couvre-feu accompagné d'un état d'urgence pour les localités à risque élevé d'incidents. En termes de sécurisation des personnes et leurs biens, des contrôles par les forces de défense et de sécurité se font sur tous les axes reliant les chefs-lieux de provinces aux chefs-lieux de la région. Mais les communes rurales n'en bénéficient que seulement des patrouilles aussi quelque rare fois dans le mois.

▪ PROTECTION BASEE SUR LA COMMUNAUTE - COMITES DE PROTECTION

Au cours de ce mois de mai 2021 une formation a eu lieu au profit des points focaux et membres de comités de protection communautaire. Au nombre de 53, ces derniers ont été formés sur le monitoring communautaire à savoir la remontée des informations de protection de la communauté pour une analyse, la communication sur les mouvements de population et tout changement au sein de la communauté. Ces derniers ont été rappelés les règles strictes du monitoring de protection telles que le principe humanitaire, l'impartialité, le principe de non partisan, la non-discrimination et l'indépendance. Le but de cette formation était de renforcer la capacité des comités en tant que acteurs de protection. Les comités de protection et les points focaux ont contribué à la remontée de 17 incidents de protection, la facilitation pour la tenue de 16 séances de collettes de données dans le cadre du monitoring communautaire et du P21, l'identification et l'assistance à 10 personnes à besoins spécifiques dans la province du Gourma. A cela il faut ajouter la tenue de 3 causeries éducatives à Fada et à Tibga avec 70 participants dont 7 hommes et 63 femmes PDI, 3 animations psycho-sociales dans les centres communautaires de Fada et Diapangou avec la participation de 117 femmes et 07 hommes.

▪ SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

Le problème de logement est situé à 3 niveaux. Premièrement, le logement requiert des frais de loyer à la fin du mois. Les PDI venues avec des maigres ressources ont pris des maisons en location dont ils peinent à honorer les frais de loyer, ou d'autres ne peuvent s'en procurer avec le manque de moyen. Deuxièmement, des abris sont construit dans les zones d'accueil par les communautés et mis en vente pour quiconque disposerait de l'argent, cette alternative n'est pas aussi une issue favorable. Troisièmement le nombre d'abris mis à la disposition des PDI par les organisations humanitaires ne sont pas proportionnel au besoin sur le terrain. Le nombre de personnes déplacées s'accroît de jour en jour avec une capacité de réponse limité.

Quant aux terres, elles constituent une problématique dans les zones d'accueil. Pour l'agriculture comme pour l'élevage, la condition d'accéder aux terres est la location soit à 25000/Ha.

Source : monitoring de protection mai 2021

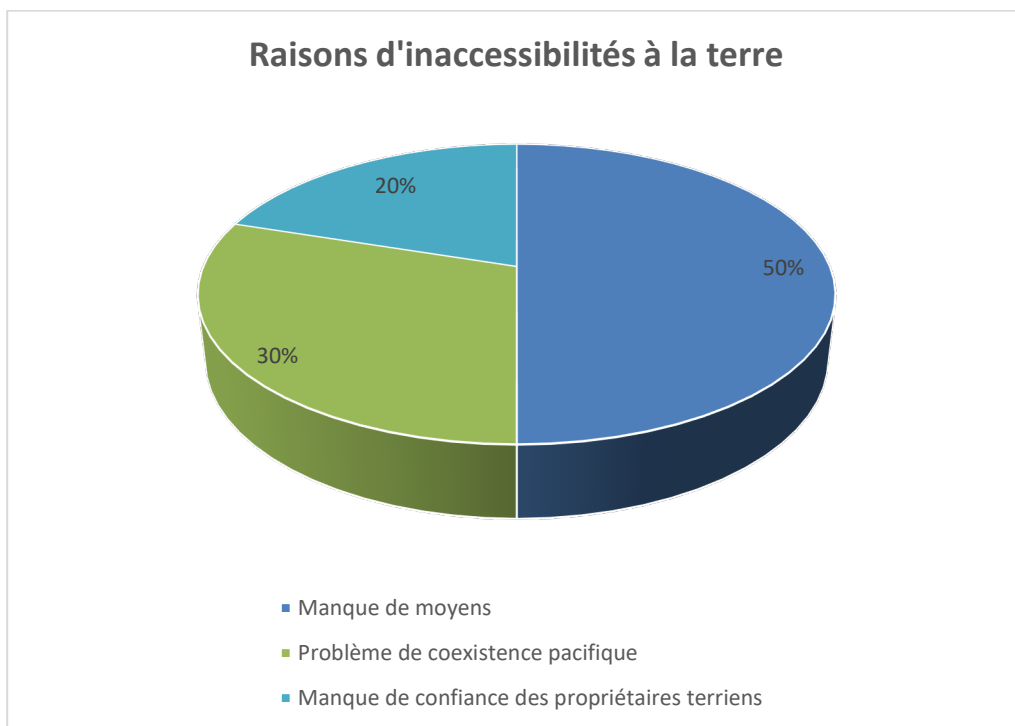


Figure 10: Les difficultés liées à l'accès aux terres

Des petites tensions existeraient entre population hôte et PDI dû au retrait arbitraire des terres. C'est le constat fait dans la commune de Diapangou dans la province du Gourma. La vente illégale est aussi constatée dans toutes les communes urbaines avec des portions appelées communément « non loti » estimée à 5000FCFA /m2. Aucune mesure pour le moment n'est prise pour la réglementation de la vente illégale des terres. Une note sur la situation de conflits fonciers en cours de rédaction.

Source : monitoring de protection mai 2021

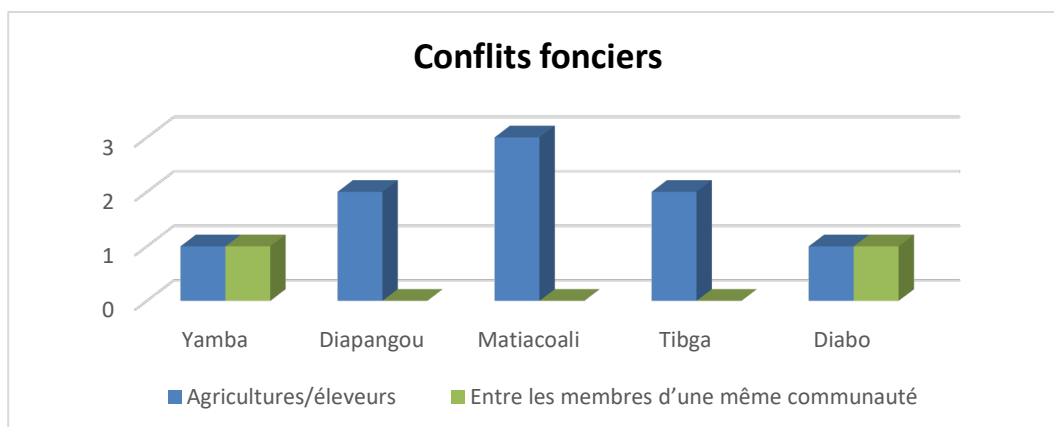


Figure 11: Situation des conflits liés à la terre

SOLUTIONS DURABLES

L'intention de retour dans les zones de départ est manifestée par une majorité pendant que la minorité pense à une intégration comme solution durables. Le désir de retour est nourri par les petites tensions qui,

existeraient entre population hôte et PDI, le manque de terres d'exploitation agricole, le manque de moyen pour engager des activités génératrices de revenu. Cependant des obstacles tels que l'insécurité généralisée comme la présence des GANE, l'accaparement des terres, l'absence d'acteur de sécurité dans les zones de départ et la destruction des habitats.

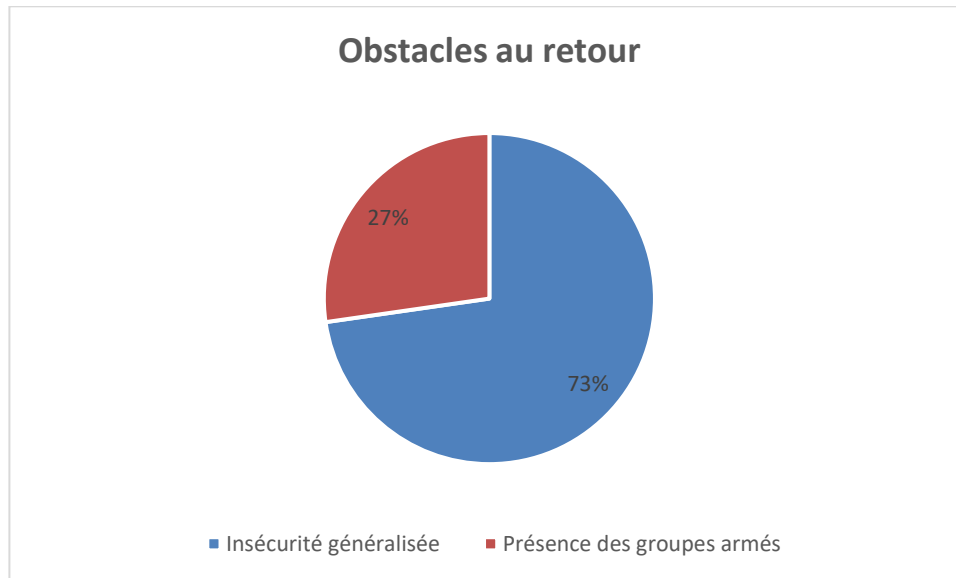


Figure 12: les obstacles du retour

Quant à ceux qui pensent à l'intégration, ils pointent du doigt à l'incapacité de l'Etat à restaurer la sécurité des zones qui sont sous l'emprise des GANE, la restitution des terres. Le retour comme solution durable est conditionné par le retour de la paix, le retour de l'Etat et des services sociaux de base et une garantie de la sécurisation des personnes et leur bien dans les zones de provenances.

SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

Dans le cadre de la coordination des acteurs humanitaires, il ressort d'une faible capacité de réponse humanitaire dans la région avec un besoin croissant des PDI. Il faut ajouter à cela la concentration des acteurs humanitaire au niveau chef-lieu de la région tandis que le besoin d'assistance est énorme dans les autres provinces si bien d'autres organisations effectuent d'assistance.

Le mois a connu la tenue des rencontres sous cluster au niveau de la région comme du domaine de responsabilité de la protection de l'enfant portant sur les alertes au cours du mois, la mise au point sur les espaces amis pour enfants dans la région ou INTERSOS/HCR a pris part tout en apportant sa contribution sur les stratégies de coordination.

En plus, dans le cadre de sa responsabilité de co-lead du sous cluster VBG de l'Est, une rencontre s'est tenue le 16/05/2021 sur les différentes typologies de VBG mais aussi la finalisation des SOPs de référencement au niveau du Cluster. Le 28/05/2021 le HCR a dispensé au profit de ses partenaires dans la région dont INTERSOS. La formation a porté sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, l'inconduite sexuelle, le code de conduite, la recevabilité pour une implication et inclusion des bénéficiaires dans le processus d'assistance.

RECOMMANDATIONS GENERALES (dans quel domaine, pour quelle localité et à quelle entité)

Rapport	Reg ion	Province	Localite (si applicable)	Recommandations	Point focal	Etat d'implementation	Commentaires
Rapport monitoring de protection mois de Mai/INTERSOS	EST	Tapoa	Diapaga	Inclure 5542 PDIS dans la distribution mensuelle 20 tonnes des vivres	Sécurité alimentaire	Non réalisé	urgent
Rapport monitoring de protection mois de Mai/INTERSOS	EST	Tapoa	Kantchari-Diapaga	Appuis à la construction de 200 abris dans la province (Diapaga , Kantchari) au profit de 200 menages	ABRIS/AME	Non réalisé	urgent
Rapport monitoring de protection mois de Mai/INTERSOS	EST	Gourma	Fada	Mise en place de 04 adductions d'eau potable au profit de la communauté hôte et PDI dans les quartiers périphériques du secteur 01-11-02-03-06 de la ville de Fada	Eau/Hygiène&v assainissement	Non réalisé	urgent
Rapport monitoring de protection mois de Mai/INTERSOS	Est	Gourma	Fada	Produire et livrer au moins 3000 CNIB à 3000 PDI dans la province du Gourma.	CONASUR+ Direction provinciale de l'action humanitaire du Gourma	Non réalisé	urgent
Rapport monitoring de protection mois de Mai/INTERSOS	Est	Gourma	Fada-Diapangou-Maticoali-Foutouri	Enregistrement de plus de 2000 PDI	CONASUR+ Direction provinciale de l'action humanitaire du Gourma	Non réalisé	urgent
Rapport monitoring de protection mois de Avril/INTERSOS	Est	Tapoa-Komondjari-Gourma-Kompienga-Gnagna	Tapoa-Komondjari-Gourma-Kompienga-Gnagna	Appuis à la réalisation des AGRs au profit de 250 jeunes PDI soit 50/province dans la région de l'Est	CONASUR+ Direction régionale de l'action humanitaire de l'Est	Non réalisé	urgent

TABLEAU DES INCIDENTS DE MAI 2021

N°	Localité	Description de la violation	Type de violations	Victimes directes
1	Komondjari/ Foutouri/Koguel	Le 03 /05/2021 : Des hommes armés non identifiés ont pris d'assaut le village de koguel dans la commune de Foutouri et ont abattu au moins une trentaine de personnes.	Atteinte au droit à la vie	30 personnes
2	Tapoa/ Kantchari-Matiacoali	Le 03/05/2021 : Un car TRS en provenance de Diapaga pour Fada a été arrêté par un homme armé non identifié sur l'axe Kantchari-Matiacoali. Le car a été contrôlé à la recherche des FDS	Atteinte au droit à la liberté	36 personnes contrôlées.
3	Komondjari/ Foutouri/Kiarougou	Le 04/05/2021 un jeune homme vendeur de poulets a été enlevé par des HANI à Kirgou a environ 25km de Gayeri	Atteinte au droit à la liberté	01 personne enlevée
4	Komondjari/ Hantakoura .Foutouri	Le 04/05/2021 : Deux fds et 5 civils auraient été tués lors d'une attaque terroriste contre le village de Hantoukoura dans la commune de Foutouri.	Atteinte au droit à la vie	07 personnes
5	Komondjari/Souadigou	Le 05/05/2021 : Deux présumés terroristes auraient été abattu par les FDS à environ à 8km de Gayeri dans le village de Souadigou.	Atteinte à la vie	02 personnes
6	Gourma/Tanwalbougou	Le 07/05/2021 : Un homme aurait été tué à kpentchangou par des HANI au cours de la nuit.	Atteinte à la vie	1 personne
7	Komondjari/Tankwalou	Le 08 /05/2021 : Un père et son fils auraient été enlevé entre Djakodeni à 2km de Tankwalou	Atteinte au droit à la liberté	2 personnes
8	Komondjari/Diabatou	Le 09/05/2021 un troupeau du conseillé du village de 40 chèvres aurait été conduit par les HANI vers une destination inconnue.	Atteinte au droit à la propriété	1 personne
9	Komondjari/Diabatou	Le 11 /05/2021 :30 têtes de bœufs de COMBARI Diahouri auraient été volés par les HANI dans le village de Diabatou.	Atteinte au droit à la propriété	1 personne

10	Gourma/Matiacoali	Le 16 /05/2021 : Trois jeunes de Foandjoga dans la commune de Matiacoali ont été enlevé par des HANI	Atteinte au droit à la liberté	3 personnes
11	Komondjari/Tankwalou	Le 16/05/2021 : Un Infirmier Chef de Poste (ICP)aurait été enlevé par les HANI de retour à son poste à Tankwalou	Atteinte à la liberté	1 personne
12	Tapoa/Kantchari	Le 17 /05/2021 : Des HANI auraient fait une incursion dans le village de Tialbonga dans la commune de Kantchari aux environs de 5h du matin.Ils auraient tué une personne, blessé d'autres et emporté des bétails.	Atteinte à la vie	1 personne
13	Gourma/Tanwalbougou	Le 18/05/2021 : Un jeune aurait été assassiné par les HANI à Tanwalbougou dans la nuit.	Atteinte à la vie	1 personne
14	Gourma /Tanwalbougou	Le 21/05/2021 : Deux personnes auraient été assassiné vers 8h à Tanwalbougou par des HANI	Atteinte à la vie	02 personnes
15	Gourma/Matiacoali/Tibaagou	Dans la nuit du 25/05/2021, au cours d'une célébration de funérailles dans une cours, des HANI ont fait irruption dans la cours, après avoir dispersé les hommes, ils ont enlevé deux femmes et les violèrent.	Viol collectif	02 femmes
16	Gourma/Matiacoali/Nassougou	Le 26/05/2021, des HANI après un rassemblement ont donné un ultimatum de 72 heures au population de Nassougou de couper court leur pantalons et laisser la barbe. Ceux qui ne consentent seraient obligés de quitter le village.	Violence Psychologique	30 personnes
17	Tapoa/Partiaga/Kankandi	Le 28/05/2021, des HANI après irruption dans le village de Kankandi ont donné instruction à la poplutaion de vendre ses biens pour acheter des armes et combattre au nom de l'Islam.Ceux qui s'opposeraient ont 72 heures pour quitter le village sous peine d'assassinats.	Violence Psychologique	50 personnes
18	Gourma/Matiacoali/Nakortougou	Le 28/05/2021, des HANI ont fait irruption à Nakortougou.Ces derniers auraient assassinés deux femmes qui ont refugé d'optemperer face à l'imposition du port de voile.	Atteinte au droit à la vie	2 personnes